

REUNION DU 5 DÉCEMBRE 2017

Date de convocation et d'affichage : 29/11/17

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 7 Votants : 10

L'an deux mil dix-sept, le cinq décembre à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Claude Gallet, Maire.

Présents : Gallet Claude, Réau Martine, Fauconnier Gérard, Boulanger Marcel, Texier Victor, Drouillat Michèle, Jean-Charles Myriam.

Excusés : Bouclet Thierry (pouvoir à Martine Réau), Beauchamp Cédric (pouvoir à Michèle Drouillat), Dolléans Aurore (pouvoir à Myriam Jean-Charles).

Absente : Roussel Émilie.

Monsieur Victor Texier a été élu secrétaire.

Approbation du dernier Procès-Verbal

Le Procès-verbal de la séance du 3 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Chartres Métropole

Désignation des représentants communaux siégeant à Chartres Métropole

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de rapporter la délibération prise le 3 octobre par souci de sécurité juridique :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Chartres Métropole du 28 septembre demandant la désignation des représentants siégeant au Conseil Communautaire de Chartres Métropole. Comme l'indique l'article L2121-1 du CGCT, il convient de se référer à l'ordre du tableau municipal en vigueur, établi à la suite de l'élection du maire et des adjoints, dans l'ordre de leur élection.

De ce fait le Conseil Municipal acte, à l'unanimité, la désignation de Monsieur Gallet Claude, Maire d'Allonnes comme membre titulaire et Madame Réau Martine, 1^{ère} adjointe au Maire d'Allonnes, comme membre suppléant.

Instruction des demandes d'urbanisme

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de confier à Chartres Métropole l'instruction des demandes d'urbanisme de la commune. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Plateforme d'achat communautaire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune signe une convention avec Chartres Métropole en vue du déploiement de la plateforme communautaire. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Convention de mise à disposition des services de la commune

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition entre la commune et Chartres Métropole, pour les besoins de la compétence eau. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Compétence école

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de créer un comité de pilotage avec la mairie de Boisville la Saint Père, afin de gérer le fonctionnement et l'investissement du scolaire et du périscolaire. Monsieur le Maire informe que le comité sera composé de huit membres (4 Boisville + 4 Allonnes) et propose la nomination des membres suivant :

- Monsieur Claude Gallet,
- Madame Martine Réau,

- Monsieur Gérard Fauconnier,
- Madame Myriam Jean-Charles.

Le Conseil approuve à l'unanimité la création du comité de pilotage et la nomination des quatre membres.

Paiement 2018 au quart de l'investissement 2017

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'autoriser les paiements d'investissement sur le budget 2018, avant le vote du BP, dans la limite du quart des sommes budgétisées en 2017, soit la somme de 53 612.50€. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Site Internet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu avec les adjoints et la société Centre France, concernant la création d'un site internet. Le montant de la création est de 1 467.00€ HT, soit 2 000€ de moins qu'avec la société Captusite. Monsieur le Maire propose que la commune accepte l'offre de Centre France. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Avancement de grade

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de reprendre la délibération d'avancement de grade prise le 3 octobre, après avis du Comité Technique du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir du 23 novembre 2017 :
Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'ouvrir les quotas d'avancement d'échelon pour les grades communaux et de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe – C2 à temps complet. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cet avancement de grade.

RIFSEEP

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de mettre en place le nouveau régime indemnitaire pour les agents communaux : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) après avis du Comité Technique du 28 septembre 2017, à compter du 5 décembre 2017.

RPQS 2016

Monsieur le maire rappelle la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS 2016) d'eau potable. Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération, décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr, décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Tarifs communaux 2018

- prix de l'eau : 1,25€/m3
- compteur d'eau petit : 8€/semestre
- compteur d'eau gros : 17€/semestre
- location des garages communaux : 83€/trimestre

- concessions cimetière : 310 euros pour les cinquantenaires (renouvelables). Taxe de superposition de 50€/personne inhumée. Dépôt d'urne funéraire dans le vide sanitaire : 50€, case columbarium à 2 urnes : 200€ pour 15 ans + 52€ de la plaque à apposer.

- Abonnement bibliothèque : 4€ par année calendaire pour les plus de 16 ans, gratuit pour les moins de 16 ans.

Location salle polyvalente :

- une journée 170€ pour les habitants, 300€ pour les autres locataires.
 - un week-end 250€ pour les habitants, 450€ pour les autres locataires.
 - ½ journée – vin d'honneur : 100€.
 - Caution : 300€
 - Facturation ménage non fait : 50€
- Indemnités du percepteur : taux maximum
- Gym : 24€/trimestre.

Point sur les travaux

Monsieur le Maire informe que les travaux d'aménagement des dents creuses sont en cours le bornage a été fait.

Questions Diverses

Monsieur Gérard Fauconnier demande qu'un courrier soit fait aux habitants afin de leur demander de ne plus déposer leurs déchets verts au Bois du gland d'en haut.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h30 et ont signé les membres présents.